



C'est de véritables augmentations de salaire dont nous avons besoin, pas de primes aléatoires !

mercredi 26 mars 2014

Accord d'intéressement aux performances de l'usine de Cléon

NON, LA CGT NE SERA PAS SIGNATAIRE D'UN ACCORD QUI LIE RÉTRIBUTION PAR L'INTÉRESSEMENT À L'APPLICATION D'UN ACCORD DE COMPÉTITIVITÉ QUE NOUS AVONS COMBATTU PAR LA GRÈVE

MAIS LA CGT NE FERA PAS USAGE DE SON « DROIT D'OPPOSITION » À L'ACCORD TANT QUE LE RAPPORT DE FORCE NE PERMETTRA PAS D'Y SUBSTITUER L'AUGMENTATION GÉNÉRALE DES SALAIRES

L'Accord d'intéressement qui va être soumis à la signature des syndicats de Cléon, ce vendredi 28 mars, n'est que le volet « local » de l'Accord national déjà signé entre Renault s.a.s. (et 6 filiales) et les syndicats CGC, CFDT et FO, le 17 février 2014.

Comme c'est écrit dans son préambule, **cet Accord d'intéressement s'inscrit pleinement dans le prolongement de "l'Accord de Compétitivité" du 13 mars 2013, en prenant en compte « la contribution [...] des salariés à la réussite du plan 2014-2016 » !**

Signer cet Accord d'intéressement, ce serait donc jeter par-dessus bord toute la bagarre menée fin 2012 - début 2013, avec les salariés, contre cet Accord de compétitivité.

Pour sa part, la CGT n'a pas signé l'Accord d'intéressement national. Le syndicat Renault Cléon ne signera pas davantage l'accord local qui en découle pour notre usine.

Notre syndicat refuse d'apporter sa « contribution » complice :

- à la suppression de 8 260 emplois chez Renault, entre 2013 et 2016, alors que le chômage atteint un niveau inégalé dans notre pays. Des suppressions d'emplois qui dégradent sévèrement les conditions de travail de ceux et celles qui restent.
- à la mise en œuvre d'un accord dont on voudrait nous faire oublier qu'il a volé 21 jours de congés aux salariés en 2 x 8 et 17 jours aux salariés de nuit.
- à la mise en œuvre d'un accord qui a bien inscrit la « modération salariale » dans l'article 9.1 de l'Accord de compétitivité (il suffit de le relire) pour les années 2014 et 2015. On vient d'en mesurer les effets désastreux, avec la négociation salariale 2014.
- d'un accord qui va « externaliser » des pans entiers de notre ingénierie, au nom d'une distinction entre les activités dites « cœur » ou « non cœur » de métier.

Alors qu'il est renégocié tous les 3 ans, la CGT n'a jamais signé l'accord d'intéressement

Cet accord n'a qu'un objectif: accroître encore davantage la productivité dans notre usine, en augmentant de façon continue l'intensité du travail, sans la moindre prise en compte des dégâts collatéraux:

- l'augmentation de la pénibilité
- l'aggravation de la dégradation des conditions de travail, et de la souffrance qui l'accompagne.

Pour y parvenir, un indicateur appelé "*Design Standard Time Ratio*" (DSTR) fait son apparition, pour réduire toujours plus le temps passé pour produire un véhicule.

Le moyen: une mise en concurrence sans fin entre tous les sites de fabrication de l'Alliance Renault/Nissan, dans laquelle chaque usine va devoir chercher en permanence à être toujours plus performante que l'autre !

Et comme si cela ne suffisait pas, direction et futurs signataires de l'accord en rajoutent, avec d'autres "*indicateurs*" de "*performance*", tout aussi inacceptables:

- **l'indicateur « absentéisme »**, qui va conduire à montrer du doigt et à stigmatiser les travailleurs absents au travail, pour des motifs aussi variés que la maladie, l'accident de trajet, la grève, la mise à pied disciplinaire ou même... le "congé paternité" !

Tous les jours d'absence pour ces motifs auront pour effet de faire baisser pour tous le montant global de la prime semestrielle.

- **l'indicateur « accidentéisme »**, qui imposera de ne pas dépasser 27 déclarations d'accidents par semestre, en 2014. Comme si c'était le collectif de travail qui était responsable des accidents et pas l'organisation et les conditions de travail ! En cas de dépassement de ce nombre, c'est encore la prime qui en pâtira.

Voilà un clair moyen pour faire pression sur l'encadrement afin qu'il ne déclare pas tous les accidents, comme cela tend malheureusement à se développer ces derniers temps. Avec des conséquences qui peuvent être catastrophiques pour les accidentés.

- **l'indicateur « rendement opérationnel » (RO)**, dont les travailleurs sont rendus responsables, alors que la réalisation (ou non) des programmes de fabrication dépend entièrement des moyens (humains et matériels) investis (ou pas) par la direction.

ASSEZ DE CHANTAGE SUR LE DOS DES TRAVAILLEURS !

Depuis plusieurs semaines, les organisations CGC et CFDT, signataires de l'*Accord de compétitivité*, se livrent à un petit chantage, dans lequel elles n'hésitent à prendre en otage les salariés de notre établissement.

Alors qu'elles seules ont signé un accord scélérat qui prétend renforcer "*l'aspect rétributeur de l'intéressement*" au détriment des salaires qu'elles ont, en contrepartie, accepté de "*modérer*", elles menacent de subordonner leur propre signature à celle de la CGT.

Mais alors, CGC et CFDT sont-elles prêtes à dénoncer l'accord qu'elles ont signé en mars 2013; sont-elles prêtes à reconstruire - avec les salariés et la CGT - un rapport de force contre la direction, **pour imposer de véritables augmentations générales de salaire pour tous ?**